



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MERCREDI 3 JUILLET 2024

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mercredi 3 juillet 2024 à 17h40, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance madame et monsieur les conseillers Johanne Di Cesare et Gilles Lapierre.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière et directrice générale adjointe est présente.

**314-07-24**

SOUSSIONS – SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES  
DU SECTEUR URBAIN – 2024TP01-AOP

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce point à une séance ultérieure.

**315-07-24**

AUTORISATION DE SIGNATURES – BAIL ENTRE LA VILLE ET LE  
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE  
VALLEYFIELD – 121 RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que la Ville et le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield ont conclu, en 2019, un bail pour la période du 1er avril 2019 au 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le bail prévoyait deux (2) options de renouvellement allant jusqu'au 30 juin 2024, lesquelles ont été exercées;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville une convention de bail commercial entre la Ville de Saint-Constant et le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield pour la location des espaces occupés actuellement par le Collège dans le bâtiment situé au 121, rue Saint-Pierre, et ce, pour une durée de huit (8) ans commençant le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2032, telle que soumise à la présente séance. Le locataire pourra exercer une (1) option de renouvellement du bail pour un terme de deux (2) ans.



No de résolution  
ou annotation

D'autoriser également le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield à continuer d'occuper les lieux loués avant la signature du présent bail par les parties.

**316-07-24**

AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon (ci-après nommée « marque partenaire ») s'engage dans son milieu en soutenant des projets qui répondent aux besoins ainsi qu'aux attentes de ses membres;

CONSIDÉRANT que la marque partenaire exerce un leadership socioéconomique important dans les communautés, notamment auprès des jeunes, et agit en complémentarité avec de nombreux partenaires, dont la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT la réussite de partenariats antérieurs entre la marque partenaire et la Ville notamment en ce qui a trait aux événements tels que la Fête nationale, Cultures en Fête et la programmation des Fêtes;

CONSIDÉRANT que la marque partenaire souhaite devenir la marque commanditaire / le présentateur du Pavillon jeunesse et les zones adrénalines (le skateparc, le pumptrack, les terrains de basketball ainsi que les terrains de soccer) situés au Pôle culturel et sportif;

Il est PROPOSÉ par Natalia Zuluage Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat entre la Ville de Saint-Constant et la Caisse Desjardins des Moisson-et-de-Roussillon (Desjardins), telle que soumise à la présente séance.

Cette entente a notamment pour objet de désigner Desjardins comme marque commanditaire / présentateur du Pavillon jeunesse et des zones adrénalines (skateparc, pumptrack, terrains de basketball et terrains de soccer) au cœur du Pôle culturel et sportif de la Ville pour une période de cinq (5) ans, en échange d'une contribution de 20 000\$ par année pour un total de 100 000\$.

Que les dépenses requises pour respecter les engagements de la Ville relativement à cette entente soient puisées à même les versements des revenus provenant de la contribution de Desjardins pour un montant total de 730 \$, taxes incluses.

**317-07-24**

SOUSSIONS – TRAVAUX DE RESTAURATION DES ANCIENS PRESBYTÈRES – 2023UAT10-AOP-C – REJET

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour des travaux de restauration des anciens presbytères;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu quatre (4) soumissions et que ces dernières ont été jugées non conformes;

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;



No de résolution  
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De ne pas accorder le contrat et de rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour des travaux de restauration des anciens presbytères – 2023UAT10-AOP-C.

**318-07-24**

RETRAIT DE LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2022-00122 - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - 155, RUE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution numéro 117-03-24 visant l'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la construction d'une habitation multifamiliale de 20 logements sur les lots 2 429 965, 2 768 252 et 2 429 963 du cadastre du Québec au 155, rue Saint-Pierre a été adopté lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a eu lieu le 9 avril 2024 où des citoyens ont émis leurs questions et points de vue à l'égard dudit projet de PPCMOI;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro 191-04-24, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 avril 2024;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié le 23 avril 2024 concernant la possibilité de déposer une demande d'approbation référendaire entre le 23 avril et le 1er mai 2024;

CONSIDÉRANT que des demandes de participation à un référendum valides ont été reçues en nombre suffisant à l'égard des points 1 à 5 du second projet de résolution numéro 191-04-24;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 252-05-24, lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'un registre a été ouvert relativement à la résolution numéro 252-05-24, et ce, pour les zones M-521 et H-518, de 9 h à 19 h, le 13 juin 2024, à l'hôtel de ville, 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour que la résolution fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de 47;

CONSIDÉRANT que 62 signatures ont été apposées dans le registre;

CONSIDÉRANT qu'un scrutin référendaire doit être tenu sur cette résolution;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2), tant que l'avis du scrutin référendaire n'a pas été publié, le Conseil peut, par résolution, retirer ladite résolution;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer la résolution numéro 252-05-24 intitulée : Adoption de la résolution - Demande de PPCMOI numéro 2022-00122 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 155, rue Saint-Pierre.



No de résolution  
ou annotation

**319-07-24**

**ADDENDA – AUTORISATION DE SIGNATURES – ENTENTE DE SERVICES  
AVEC LE RÉCRÉO-PARC – SAISON ESTIVALE 2024**

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 065-02-24 « Autorisation de signatures – Entente de services avec le RécréoParc – Saison estivale 2024 », la Ville de Saint-Constant et le RécréoParc ont conclu une entente visant à offrir aux Constantines et Constantins deux (2) accès gratuits au stationnement ou deux (2) accès gratuits pour adulte (14 ans et plus) à la plage par adresse civique sur le territoire;

CONSIDÉRANT que les 500 billets pour la plage ainsi que les 500 billets pour le stationnement ont tous été distribués depuis le 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT que la demande est toujours présente en ce début de la saison estivale;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur des communications, des technologies de l'information et du Service aux citoyens à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda de l'entente de services avec le RécréoParc ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

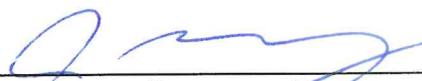
De demander 500 billets supplémentaires pour le stationnement et 500 billets d'accès pour adulte supplémentaires pour la plage au RécréoParc.

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à transférer un montant de 10 000 \$ du poste budgétaire 02-190-00-331 « Télécommunication » vers le poste budgétaire 02-110-00-811 « Projets spéciaux du conseil ».

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2024 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811- « Projets spéciaux du Conseil ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune période de questions n'a eu lieu.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière